

H / add. 4 F

**Assemblée générale**Distr.  
LIMITEEA/SPC/46/L.4/Add.5  
6 novembre 1991  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

arante-sixième session  
MISSION POLITIQUE SPECIALE  
int 37 de l'ordre du jour

**POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN**Demande d'auditionAdditif

Lettre datée du 31 octobre 1991, adressée au Président de  
la Commission politique spéciale par Mme Gay J. McDougall,  
Lawyers' Committee for Civil Rights under Law\*

Washington (D. C.)

Je serais heureuse d'être autorisée à prendre la parole devant votre commission lorsqu'elle procédera à des auditions sur le point de l'ordre du jour intitulé "Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain".

Depuis 1967, le Southern Africa Project du Lawyers' Committee for Civil Rights under Law s'attache à venir directement en aide aux forces démocratiques de l'Afrique du Sud. Nous avons pris financièrement à notre charge la défense de milliers de prisonniers politiques et travaillé dans toute l'Afrique du Sud avec des avocats et des organisations s'occupant de droits de l'homme. Aux Etats-Unis, nous avons énergiquement milité en faveur des sanctions et du suivi de leur application. En Namibie, nous avons été la seule organisation non gouvernementale internationale présente sur le terrain pendant toute la période de l'application de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, pour surveiller la façon dont le Gouvernement sud-africain se conformait aux dispositions de cette résolution. Notre

\* Distribuée conformément à la décision prise par la Commission politique spéciale à sa 2e séance, le 7 octobre 1991.

Conseil d'administration comptant parmi ses membres certains des plus grands avocats d'affaires et doyens de facultés de droit, nous avons été à même d'exercer une influence considérable sur les décisions prises par les pouvoirs publics.

La Directrice du Southern Africa

(Signé) Gay J. MCDOUGALL

-----